La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE

Bourgogne-Franche-Comté
88, rue Jean-Jacques Rousseau
BP 25105
21051 Dijon Cedex
03 80 43 97 19
bfcdijon@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur

COMMUNE D'UCHON

Lieudit le Bourg
71190 Uchon
03 85 54 30 78
mairie.uchon@wanadoo.fr

FONDATION DU PATRIMOINE

Je donne !

Pour la restauration des statues de l'église d'Uchon

Saône-et-Loire



Retrouvez tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune d'Uchon - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Contribuons à la restauration de notre patrimoine !

LE PROJET

Sculptées aux XVe et XVIe siècles, ces statues représentent la Vierge, Sainte Barbe, la Vierge de Pitié, Sainte Madeleine, Saint Christophe et la Vierge à l'Enfant. Un diagnostic a révélé la présence d'insectes xylophages. Les œuvres seront dépoussiérées et nettoyées, certains socles seront repris et les statues mieux fixées afin de prévenir les risques de vol.
Porté par la commune d'Uchon, ce projet s'inscrit dans la continuité de la restauration de l'oratoire de Belle Croix soutenue par la Fondation du patrimoine.

LE LIEU ET SON HISTOIRE

Uchon se situe dans le Parc naturel régional du Morvan, près d'Autun et de Bibracte. Ancienne chapelle castrale bâtie sur le roc, l'église Saint-Roch daterait du XIIe siècle et fut remaniée au XIVe siècle sous l'auspice de Jeanne de France.
Autrefois dédiée à Saint-Sébastien, elle accueillait des pèlerinages visant à mettre fin aux épidémies de peste. Sa nef romane et son chœur gothique abritent un ensemble statuaire des XVe et XVIe siècles protégé Monument historique. Ouverte au public aux horaires de l'église, elle sera valorisée par un document de présentation.

LA MOBILISATION

Cette restauration, nécessaire à la bonne conservation de ces statues, reste un coup élevé pour notre commune d'une centaine d'administrés.
Habitants, particuliers ou entreprises, vous pouvez faire un don par chèque ou via le site sécurisé de la Fondation du patrimoine !
Chaque donateur pourra bénéficier d'un avantage fiscal incitatif et la Fondation du patrimoine pourra apporter une aide complémentaire en fonction du montant collecté.
Ensemble mobilisons-nous !

Montant des travaux	**15 000 € HT**
Objectif de collecte	**2 700 €**
Début des travaux	**Octobre 2026**

Crédit photos © Commune d'Uchon







Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider la restauration des statues de l'église d'Uchon

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/106067
ou en flashant le QR code ci-contre.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Bourgogne-Franche-Comté, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
statues de l'église d'Uchon

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : ☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'**impôt sur le revenu**	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur la fortune immobilière**	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur les sociétés**	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5‰ du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐